

ANNONCE EMPLOI

LA COMMUNE recrute par voie statutaire ou contractuelle pour le pôle animation

UN AGENT-E D'ANIMATION POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Catégorie C : cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation

MISSIONS PRINCIPALES :

- Encadrer et animer des actions adaptées aux publics accueillis sur les temps du midi, périscolaire (matin et soir les jours d'école) et extrascolaire (mercredis et vacances) permettant au public de s'enrichir et de s'épanouir ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne du centre sur les différents temps d'accueil ;
- Appliquer les règles de sécurité et la réglementation fixée par la DDCS ;
- Assurer la sécurité physique, affective et morale des publics accueillis ;
- Prendre en compte les besoins, les envies et le rythme des publics accueillis ;
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique, en lien avec le projet éducatif de la commune, avec la direction et le reste de l'équipe d'animation ;
- Proposer des projets d'animation répondants aux objectifs du projet pédagogique ;
- Participer aux réunions de travail ;
- Participer aux programmations des animations ;
- Accueil des familles et transmissions ;
- Participer au pointage des présences des enfants ;
- Faire remonter à sa direction les informations liées au fonctionnement de la structure.

MISSIONS COMPLEMENTAIRES :

- Aide aux devoirs ;
- Courses pour le goûter ;
- Maintien des équipements et du matériel en bon état

PROFIL ET COMPETENCES :

- Disponibilité et flexibilité : horaires irréguliers avec amplitude variable ;
- Polyvalence et bonne capacité d'adaptation ;
- Avoir le sens du service public et de devoir de réserve ;
- Avoir le sens de l'organisation et du travail en équipe ;
- Bon relationnel et force de proposition ;
- Avoir le sens des initiatives.

DIPLONES - FORMATIONS :

- BAFA et/ou BAPAAT requis.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- Temps non complet sur une base de 30 heures hebdomadaires, temps de travail annualisé.
- Expérience souhaitée dans l'animation (1 ou 2 ans).

REMUNERATION :

- Rémunération statutaire, Régime indemnitaire, Avantage CNAS

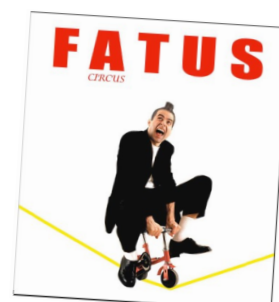
Adresser votre C.V. et votre lettre de motivation au plus tard le **04 décembre 2020** à l'attention de : Monsieur le Maire d'Ablis - Hôtel de ville – 8, rue de la Mairie – 78660 ABLIS

REPORT SPECTACLES À L'ÉTINCELLE



« Les Banquettes Arrières » sont programmées le 13 mars 2021 à 20h30

« Fatus circus » est reprogrammé le 3 octobre 2021 à 17h00



LA COMMUNE recrute par voie statutaire ou contractuelle pour le pôle Techniques
UN AGENT TECHNIQUE DES ESPACES VERTS

Catégorie C : cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Sous l'autorité du responsable des services techniques et des chefs d'équipe,
Vous avez pour mission de veiller à l'entretien des espaces verts et du patrimoine arboré.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Entretien des espaces verts : plantation, entretien et tonte des gazons (place des fêtes et stade), arrosages.
- Entretien des terrains de sports engazonnés.
- Confection et désherbage des massifs et des plantations.
- Amélioration des différentes pratiques dans le but de favoriser la biodiversité.
- Taille et élagage des arbustes et des arbres. Plantation des arbres et abattage si nécessité.
- Entretien courant du matériel.
- Surveillance de la flore.
- Mise en place des activités associatives : spectacles, manifestations, etc.
- Enlèvement des déchets verts.

MISSIONS SPECIFIQUES :

- Surveillance des équilibres du milieu naturel.
- Conduite d'engins de chantier travaux publics, si nécessaire : mini pelle, manitou, camion.

- Dénégement.
- Effectuer la sonorisation des cérémonies officielles.
- Sécurisation des abords des écoles.

PROFIL ET COMPETENCES :

- Connaissances techniques de la taille (arbustes et arbres)
- Connaissances des végétaux fortement souhaitées
- Polyvalence

Permis B obligatoire – Permis poids lourds souhaité.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT :

- Temps plein sur une base de 37 heures hebdomadaires
- RTT

REMUNERATION :

- Rémunération statutaire + Régime indemnitaire + Avantage CNAS.

Adresser votre C.V. et lettre de motivation au plus tard le 18 décembre à l'attention de :
Monsieur le Maire d'Ablis - Mairie – 8, rue de la Mairie – 78660 ABLIS
Contact : Services des Ressources Humaines au 01.30.46.06.17

RESTAURATION SCOLAIRE

Allocation pour les Collégiens

Une allocation de 20%, versée aux familles de **COLLÉGIENS** sur les tarifs de restauration scolaire (demi-pensionnaires), est applicable exclusivement sur la base du tarif pratiqué au collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines (sauf si le tarif d'un autre collège est inférieur) et pourra être versée aux parents des élèves d'Ablis, scolarisés dans un collège public ou privé, sous réserve de satisfaire l'une des deux conditions suivantes :

- ♦ Être non-imposable sur le revenu 2019.

- Produire l'avis de non-imposition 2020 (sur les revenus de l'année 2019),

-Produire une attestation de règlement

de la (des) période(s) de fréquentation du restaurant scolaire

OU

♦ **Avoir 3 enfants au moins, fréquentant simultanément 1 ou plusieurs restaurants scolaires .**

- Fournir un justificatif de règlement du ou des restaurants des établissements scolaires.

- Fournir le livret de famille pour justifier de leur âge.

Dans tous les cas, produire un RIB.

Les documents sont à déposer impérativement à la mairie

AVANT LE 18 Décembre 2020

SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée